

Abonnez-vous  
— AU —  
"SOLEIL"

# Le Soleil

ORGANE DU PARTI LIBÉRAL

PRIX D'ABONNEMENT  
—  
Par année.  
Hebdomadaire. . . . . \$1.00  
Quotidien. . . . . \$3.00

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE QUEBEC.

BUREAUX : 96-97, Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec.  
23-234, rue Notre-Dame.

## N'EST-IL PAS POSSIBLE D'ÉVITER PAREILLES CATASTROPHES ?

A maintes reprises, "Le Soleil" a sollicité des autorités de prendre de plus grandes précautions contre les incendies dans tous les édifices publics.

Nous y avons consacré plusieurs articles, après la terrible catastrophe du bazar de la Charité à Paris, puis lors de l'incendie de l'hôtel Windsor, à New-York, de l'incendie du couvent de Roberval et autres.

L'incendie de l'orphelinat de Rochester, Etat de New-York, où trente malheureux petits orphelins ont péri, vient remettre cette question à l'ordre du jour.

Notre concitoyen, M. le chevalier Baillaigé, nous adresse à ce sujet une lettre que nous nous empressons de publier.

Ses suggestions sont excellentes et nous y attirons la sérieuse attention des autorités.

C'est au gouvernement provincial qu'incombe la responsabilité de voir à ce que tous les édifices publics, églises, théâtres, collèges, couvents, bureaux publics et même les hôtels soient munis de tous les appareils de sauvetage et d'évacuation.

L'honorable M. Parent devrait donner ses ordres les plus sévères à l'inspecteur du gouvernement pour qu'il mette à exécution les prescriptions de la loi à ce sujet.

Le gouvernement fédéral, lui, est responsable des précautions sur tous les steamers et sur tous les bateaux au cas d'incendie, de collision, de désastres quelconques.

M. Laurier devrait se faire faire un rapport spécial sur la manière dont la loi est respectée à ce sujet. Jamais un steamer, qui a dû subir des réparations, ne devrait avoir le droit de prendre la mer avant d'avoir obtenu un certificat d'un homme absolument compétent.

Cette suggestion nous est surtout inspirée par le sort de l'infanté steamer "Merrimack."

Nous laissons la parole à notre collaborateur :

Québec, 10 janvier 1901.

A sir Wilfrid Laurier, premier ministre : aux honorables membres de l'Exécutif, ou du Conseil Privé ; aux honorables Sénateurs et aux membres de la Chambre des Communes du Canada.

Qu'il plaise à Vos Honneurs.

Un nouvel holocauste—cette fois à Rochester aux Etats-Unis,—vient d'épouvanter le monde civilisé, et dit, comme toujours, au manque complet de moyens efficaces d'évacuation en cas de feu.

J'admets avec satisfaction que nos législatures ont beaucoup fait et d'une nature tout à fait pratique pour ce qui est des manufactures, où les échelles de sauvetage suffisent aux exigences d'établissements dont tous les employés ou internés sont capables (suivant l'intraduisible ex-

pression anglaise "able-bodied") de pourvoir à leur propre sécurité.

L'on a érigé dans bien des cas des escaliers de sauvetage en fer mais qui, trop souvent, en face même des fenêtres, peuvent devenir inutiles lorsque les flammes faisant irruption par ces ouvertures en rendent l'usage illusoire. Ces escaliers d'ailleurs, sont d'ordinaire, reliés aux cours intérieurs des édifices comme au grand et magnifique hôtel Waldorf Astoria, à New-York ; et, rendus en bas, si le feu a envahi les étages inférieurs de la bâtisse, les fuyitifs ne trouvent plus moyen de franchir l'espace qui les sépare de la voie publique.

Les échelles de corde suspendues à une tablette de fenêtre ne sont guère plus utiles ; puisque ce n'est pas tout le monde qui peut s'y risquer, et surtout au moment où le feu peut sortir par un fenêtre au-dessous.

Quant à de simples cordes, on ne se rend pas assez compte que, suspendu à une corde, pas un individu sur cent n'est capable de supporter le poids de son corps au bout de ses bras, et que comme on l'a vu au Windsor de New-York, après s'y être brulé les mains au contact de la corde, l'on finit par lâcher prise et se laisser choir sur le pavé au-dessous.

Encore, si l'on y faisait à l'avance des noues de pied en pied ; mais, d'ordinaire, ces cordes et échelles sont-elles reliées, juste au moment critique, dans quelque armoire ou caveau dont chacun ignore ou a oublié l'existence.

Les échelles et appareils de sauvetage des sapeurs pompiers, n'ont leur raison d'être que pour les maisons d'habitation où ailleurs où il n'y a qu'un nombre limité de personnes en péril, car il faut accomplir le temps de descendre avec sa charge vivante avant de remonter pour une nouvelle évacuation.

Le seul moyen donc qui soit sûr et efficace pour vider à l'instant un dortoir de collège, de couvent, une salle de malades, d'aliénés d'hommes et de femmes infirmes, d'enfants en bas-âge, le seul moyen qui puisse permettre une évacuation simultanée et instantanée de tous les internés d'une bâtisse, d'un hôtel, est un escalier emmurailé, n'ayant aucune communication directe avec l'intérieur de l'édifice et auquel il faut parvenir, comme pour les échelles de sûreté des manufactures, en sortant d'abord sur un balcon extérieur pour de là entrer à l'escalier dont il s'agit.

Messieurs, je ne demande rien d'impossible, rien d'impraticable. Ce serait inutile, la nation s'insurgerait contre quoi que ce soit qui eût pour effet de porter atteinte aux intérêts pécuniaires des citoyens, qui interviendrait avec la pleine liberté d'action à l'intérieur d'une institution quelconque ; mais il y

a à législater là où chacun de se dire : je ne puis de mon gré dépenser pour assurer le sauvetage de mes internés une somme de surcroît en vue d'une éventualité incertaine ou qui n'arrivera peut-être jamais.

Le coût additionnel du système que je préconise ne serait guère que de un à deux pour cent ou moins sur celui d'un édifice quelconque, mais tout peu qu'il soit il faut persuasion législative pour arriver au résultat voulu.

L'escalier donc serait à l'arrière de la bâtisse ; car nul ne sacrifierait le revenu, le loyer à percevoir de l'espace que requerrait cet escalier sur le front de l'édifice ; ou, fut-il de 10' par 10', ou même de seulement 8 pieds de largeur pour un escalier de 4 pieds sur 12', 15' ou 20' de profondeur suivant la largeur de la bâtisse du mur de front au corridor central, ou dû à l'exigence de la hauteur de l'étage, cet espace représente celui d'une chambre valant de \$100 à \$500 par année, et pour

toutes les chambres superposées de \$500 à \$5,000 peut-être suivant que la bâtisse serait à 5 ou à 10 étages.

L'escalier étant forcément en arrière et pour les raisons sus énoncées, alors, arrivés en bas, il y a encore à traverser la bâtisse en feu pour déboucher sur la voie publique, et c'était là surtout le problème à résoudre. Il faut donc pour opérer cette sortie un corridor à l'épreuve du feu, et pour que ce corridor n'intervienne en rien avec le service intérieur de l'institution, et dans aucun de ses étages, il faut le placer en messianie au premier étage ou rez-de-chaussée, ou le mettre au plafond de cet étage, afin de pouvoir y passer en sous-œuvre ; et sauf dans une maison privée où la chose ne serait point motivée, le premier étage d'un édifice public quelconque a toujours au moins de 12' à 15' de hauteur, ce qui veut dire qu'en prenant 6 pour le corridor, il en reste encore de 7 à 9' pour passer en dessous.

Done, pour mettre fin à ces terribles désastres de presque tous les jours, dans quelque partie du monde civilisé, il y a à décréter qu'à l'avenir toute "bâtisse de plus d'un étage en hauteur (les mansardes à l'effet voulu comptent pour un de ces étages) et servant de couvent, collège, hôpital, hospice d'aliénés ou autres, hôtel, etc., ou autres institutions de la sorte à fins résidentielles, il y aura escalier de sauvetage emmurailé sur les quatre faces, n'ayant aucune communication directe quelconque avec les appartements de l'intérieur de l'édifice, mais auquel on arrivera à tous les étages en sortant par une porte ou par une fenêtre, sur un balcon extérieur en fer, pour de là entrer à l'escalier, puis au bas de cet escalier, leu au niveau du haut du rez-de-chaussée au premier étage un corridor à l'épreuve du feu, avec à l'extrémité antérieure de ce corridor un escalier débouchant directement sur la voie publique."

Quant aux espaces cloisonnés ou subdivisés en chambres ou cellules placés de chaque côté d'un corridor central, les occupants de derrière n'auraient qu'à enjamber le seuil de leurs fenêtres respectives pour se trouver sur le balcon conduisant à l'escalier ; pendant que les personnes occupant les chambres ou cellules du côté opposé du corridor n'auraient qu'à traverser la largeur du corridor pour se précipiter eux aussi par les appartements ou pièces du derrière et arriver comme les premiers au balcon à chaque étage.

Après l'incendie du théâtre d'Anvers, à Bruxelles, on a reconstruit la bâtisse d'après le système maintenant préconisé,—il y a à cinq rangées de loges superposées. On y a fait autant de balcons extérieurs, et à chaque étage 25 portes, 125 portes-croisées pour les 5 étages, à part de celles du rez-de-chaussée et des issues pour les acteurs, actrices et gens des fauteuils d'orchestre et du parterre. Ces escaliers communiquent de haut en bas par des escaliers de fer, et pour le dernier atteignant le sol il demeure articulé et suspendu, sauf pour le cas de feu ou de panique, il n'y aurait qu'à mettre le pied sur un ressort pour le laisser descendre au niveau de la voie publique.

Il va sans dire que quand l'étendue d'une bâtisse le mériterait il y aurait à pourvoir à deux, trois ou plus de ces escaliers et corridors réfractaires.

Inutile de dire que les occupants du premier étage n'auraient qu'à sortir par les issues et fenêtres y pratiquées ; de même que ceux du rez-de-chaussée par les croisées à cet étage, et que d'ailleurs, l'évacuation de ce côté étant difficile, rien n'empêcherait de continuer l'escalier jusqu'au plus bas niveau pour permettre aux gens du sous-sol ou des étages en sous-œuvre de la chaussée de la rue d'y monter, pour s'évader par le même corridor.

Il y a encore, messieurs, à décréter : "qu'aucune bouilloire à vapeur ou autre appareil sujet à explosion ne sera posé dans la bâtisse même, mais dans une aile à l'extérieur, afin que l'explosion advenant, (comme à Rochester), elle n'entraîne point la destruction de l'édifice."

Il y a de plus à décréter, la loi pourvoyant déjà, je crois, à un nombre suffisant d'issues ou de portes d'évacuation en cas de feu "que l'on ait à stationner à chacune de ces portes au besoin une sentinelle chargée de n'en pas bouger, s'écarter tenant, et qu'il soit là pour au moment requis d'un danger réel ou d'une panique, ouvrir la porte et donner issue immédiate aux internés."

Rappelez-vous, messieurs, qu'au feu du bazar de la Charité à Paris, où il a péri plus de 200 personnes, je crois, il y avait sur la largeur de 500 pieds de cette bâtisse, pas moins de 7 portes d'évacuation ; mais que leur existence demeurant inconnue, faute de gens y stationnés pour les ouvrir, tous ont eu à se rendre à la porte centrale, où la foule empêchait d'arriver assez vite pour échapper à la mort. Sans doute que même par les issues prévisibles, les gens seraient sortis non sans blessures, puisque les lambeaux en feu des tentures de la bâtisse leur tombaient dessus ; mais même, avec coiffures, cheveux et épaules endommagés, choses qui se passent ou se renouvellent, chacun, chacune ont conservé la vie.

Cette solution du problème d'évacuation simultanée et instantanée en cas de feu, date déjà chez moi de 1881 où j'ai lu à ce sujet un mémoire illustré devant la Société Royale du Canada, puis devant les sociétés d'architectes et ingénieurs, mais, je le répète, personne ne se hâtera de rien faire en ce sens, pour une chose qui peut ne point arriver, mais qui arrive tous les jours, sans que le parlement intervienne pour mettre fin à ces sacrifices journaliers de la vie humaine.

Je viens de m'adresser dans le même sens au président des Etats-Unis, à l'Exécutif, au Sénat et au Congrès Américain, et vous ne sauriez, messieurs, me soupçonner d'un intérêt autre que celui de vouloir être utile à mes semblables, en leur sauvant la vie, avec, si vous voulez, la vanité assez légitime d'avoir résolu un des grands problèmes humanitaires du siècle.

Je demeure respectueusement monsieur le Premier et messieurs, votre très humble et dévoué serviteur.

CHARLES BAILLAIGÉ,  
Ingénieur civil,  
Architecte, etc., etc.  
M. S. R. C.

P. S.—Le soussigné espère qu'on lui pardonnera tout manque de formalités requises, dans une pétition de la sorte, en vue de l'importance majeure de ce dont il s'agit.

### Comme nous les rencontrons sur la rue



L'HON. JULES TESSIER  
Président de la Chambre des Députés



SON ALTESSE ROYALE LE DUC DE YORK.

Qui se propose de visiter l'Autriche au mois de mai prochain et de venir au Canada avec sir Wilfrid Laurier. Le duc de York est le frère cadet du prince de Galles et par conséquent un futur roi d'Angleterre.

## L'ENSEIGNEMENT DE L'EGLISE SUR LE MARIAGE

Quelques extraits du mandement du hier

DANS TOUTES LES EGLISES DE L'ARCHIDIOCESE

On a la hier, dans toutes les églises catholiques de l'archidiocèse de Québec, un mandement auquel les circonstances donnent un intérêt particulier.

Voilà pourquoi "Le Soleil" eût devoir en donner les principaux extraits :

"Décret du Cinquième Concile de Québec : Des catholiques indigènes de ce nom, osent quelquefois se présenter devant un ministre hérétique, en sa qualité de ministre de

"religion, pour contracter mariage ; c'est pourquoi nous avertissons tous les fidèles de cette Province que c'est une faute mortelle, un énorme scandale et une espèce d'apostasie, que de communiquer ainsi dans les choses divines avec les hérétiques, contre les lois de l'Eglise. En conséquence, nous ordonnons à tous les curés de publier ce décret, en langue vulgaire, dans leur église paroissiale, deux fois par année, savoir à l'Épiphanie et au dimanche de la Quasimodo, et

"de l'expliquer, si cela paraît nécessaire."

Pour obéir à cet ordre du Concile, nous croyons devoir vous rappeler, Nos Très Chers Frères, que Notre Seigneur a élevé la dignité de sacrement le mariage entre chrétiens. Il y a sacrement toutes les fois que deux personnes baptisées, catholiques ou non catholiques, contractent un mariage contre la validité duquel il n'y a aucun empêchement canonique légitime.

Il y a donc sacrilège lorsque ce sacrement est reçu sans les dispositions nécessaires ; par exemple, lorsque, malgré la défense si formelle de l'Eglise, un catholique voulant contracter un mariage mixte, va en quelque sorte renoncer à sa foi en reconnaissant le ministre d'un hérétique et en lui demandant une bénédiction réprouvée par l'Eglise de Jésus-Christ. Jamais elle ne permettra à un de ses enfants d'aller contracter mariage devant un ministre hérétique en tant que ministre de religion.

Mais lorsque deux catholiques de cette paroisse vont se présenter devant un ministre hérétique pour

contracter mariage, ce mariage est nul, et alors, un scandale et à l'apostasie dont ils se rendent coupables, se joint le danger de passer leur vie dans un état de concubinage et, par conséquent, de damnation.

### MARIAGES MIXTES

L'Eglise a toujours défendu les mariages "mixtes", c'est-à-dire, entre catholiques et non catholiques, comme contraires à la sainteté du sacrement et dangereux pour la foi de la partie catholique et des enfants. Si parfois elle les tolère pour des raisons très graves, elle met toujours à sa permission plusieurs conditions dont la première est que le mariage soit contracté devant un prêtre catholique, et même alors, elle défend qu'il soit célébré dans l'église, ou qu'on y fasse aucune prière ou qu'on y donne aucune bénédiction, afin que tous comprennent combien ces mariages lui déplaisent. Toujours aussi elle exige rigoureusement que la partie non catholique promette sérieusement que tous les enfants seront baptisés et élevés dans la religion catholique et que ni eux

(Suite à la 3e page)

## UNE GRANDE TOMBOLA

A ST-ROCH

Au bénéfice des pauvres

L'une des plus admirables institutions de charité, c'est bien celle fondée par Frédéric Ozanam et qui a aujourd'hui des ramifications par tout l'univers catholique.

On ne saura jamais tout le bien accompli par cette société, le nombre d'infortunés qu'elle a soulagés, de désespoirs qu'elle a apaisés.

La paroisse de St-Roch ne compte pas moins de six conférences de St-Vincent de Paul.

Pour accomplir une plus grande somme de bien encore, ces messieurs ont résolu d'organiser, avec l'approbation de Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque Bégin, une grande vente de charité dont les bénéfices iront aux pauvres.

Le conseil particulier donne son appui entier et son plus cordial encouragement pour l'exécution de cette idée philanthropique.

Les six conférences ont eu à ce sujet une réunion à laquelle assistaient pas moins de 300 membres.

(Suite à la 3e page)

Magasin à département Z. PAQUET

Grande vente du Carnaval

LINGERIE POUR DAMES

Cotonnades, Lainages, Maintenant offert à des chiffres extraordinairement attrayants.

Voir liste de prix qui suit :

Lingerie complètes, comprenant robe de nuit, jupon, chemise, pantalon, et cache-corset, 5 morceaux, nous les avons dans tous les prix jusqu'à \$18.00

- Robes de nuit de... 49c. à \$4.50
Jupons de... 49c. à \$5.75
Chemises de... 70c. à \$2.75
Pantalons de... 42c. à \$3.00
Cache-corset de... 11c. à \$1.75
Tabliers blancs pour dame de... 14c. à 90c.
Tablier blanc pour enfants quelque chose de très joli pour... 17c.
Tablier de cuisine, 9c. seulement.
Robe de nuit flanellette pour enfant de... 35c. à 90c.
Pantalons flanellette de... 29c. à 90c.
Pantalon pour enfant de... 29c. à 50c.
Joli peignoir flanellette rayée... 95c.
Élégant peignoir cachemire et dentelle, valant \$2.50 pour \$1.69
Une balance de jupons feutre, avec volants, encore quelques-uns, valant \$1.15 pour 79c.
Autre qualité de jupons feutre valant... 1.50 pour \$1.19
Jupons flanellette, valant... \$1.20 pour 72c.
Jupons flanellette, valant... 90c pour 59c.
Camisoles ourtées, valant... 90c pour 59c.
Camisole à manches, valant... 45c. pour 29c.
Caleçons tricot, val. 55c. pour 39c.
Caleçons et camisoles pour fillette, valant... 30c. pour 19c.
Grandes bavettes, dessins relief, valant... 15c. pour 9c.
Pelisses ourtées pour enfants valant... \$1.40 pour 79c.
Pelisses feutre pour enfants valant... \$1.50 pour 99c.
Robes de chambre en Indienne, valant... \$1.00 pour 69c.
Robes de chambre en flanellette, valant... \$2.25 pour \$1.52
Robes de chambre en flanellette, valant... \$3.00 pour \$1.89
Vestes Cardigan pour femme et fillette, valant \$1.00 et \$1.25 pour 49c.
Matinées Edredon et Plaid laine valant... \$2.00 pour \$1.19
Jupes de robe, val. \$1.87 pour 98c.
Balance de nuages noirs pour enfants, à choisir à 19c. et 30c.
Balance de corsets à réduction; Abdominal, val. \$2.00 pour \$1.19.
Corset français, val. \$1.20 pour 69c.
Bon corset val. 45c. pour 29c.

Cette liste de prix sera continuée dans un prochain numéro. Prière conserver celle-ci et l'apporter avec vous. Les réductions que nous venons de faire couvrent tout le stock des... Marchandises d'hiver en general Grand rabais aussi sur PLUSIEURS LIGNES DE MEUBLES, CHAUSSURES DESASSORTIS. Les prix sont tombés de 40% à 50% dans le salon des manteaux.

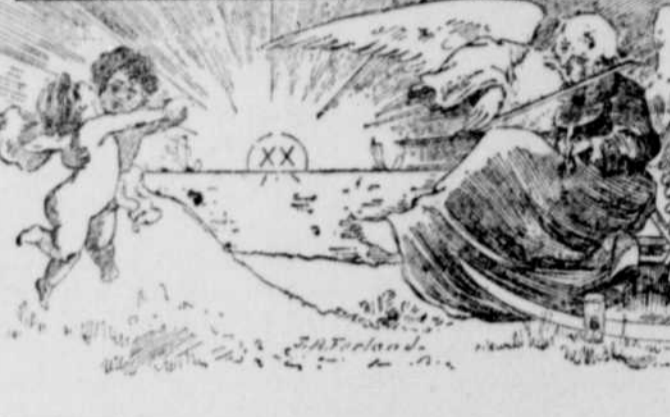
Z. PAQUET 65-137-169-171

RU: SAINT-JOSEPH TELEPHONE 2171

12 Janvier 1901

GARYER

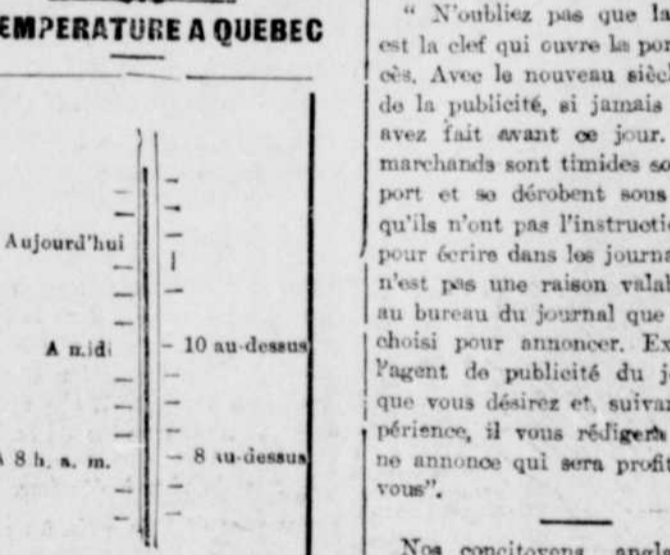
Calendar grid with days of the week (D, L, M, M, J, V, S) and dates from 1 to 31.



fortable et le réconfortant que vous désirez. Deux hommes éminents sont actuellement dangereusement malades, l'ex-président Kruger et Li Hung Chang, l'homme d'Etat qui semble être le factotum en Chine. Les dépêches nous apprennent que M. Kruger n'en aurait pas pour quinze jours à vivre. Une intéressante entreprise de téléphonie sous-marine est actuellement à l'étude, en Colombie Anglaise, où il s'agit de relier par téléphone la ville de Vancouver à celle de Victoria.

JOLIE COIFFURE POUR UN BEAU TEMPS COMME AUJOURD'HUI

Petit calendrier 14, lundi - S. Hilaire, év. doct. 15, mardi - S. Paul, conf., premier ermite. 16, mercredi - S. Marcel, pape et martyr. 17, jeudi - S. Antoine, abbé. 18, vendredi - Chaire de S. Pierre, à Rome, dbl. maj. 19, samedi - S. Canut, roi et martyr.



Actualités

Journée ravissante aujourd'hui, il ne fait pas trop froid et nous avons tout plein de soleil. Le soleil s'est levé ce matin à 7 h. 30 et se couchera ce soir à 4 h. 33. Durant la journée de samedi le fleuve était tellement couvert de glaçons que l'on a cru que nous allions avoir un pont. C'aurait été une attraction de plus pour notre carnaval. Mais il n'en est rien. Ce matin le fleuve charrie encore comme d'habitude des banquises épaisses. Grand nombre de personnes ont profité de la magnifique température d'hiver pour aller faire une promenade à l'Île d'Orléans. Malgré la tempête de la semaine dernière, la route est en excellent état et beaucoup plus courte que l'an dernier. Avec un bon cheval on fait le trajet en 30 minutes environ. Et le château Bel-Air, toujours dirigé par son populaire propriétaire M. Fraser, vous offre tout le com-

Chacun attend son tour. On a raison, car tout le monde y passera. Nouvelles de la Capitale Fédérale

Le Canada à l'Exposition de Glasgow (Du correspondant du "Soleil") Ottawa, 14.

Le Canada aura un espace de 19,761 pieds carrés à l'Exposition de Glasgow, dont 8,961 pieds dans la bâtisse principale et 10,800 pieds dans le pavillon canadien.

M. Hayter Reed, gérant du Château Frontenac, est allé à Montréal ces jours derniers dans le but de conférer avec le bureau de direction du C. P. R. au sujet des agrandissements du magnifique hôtel et les améliorations à apporter dans son service.

Jusqu'à présent, il n'y a rien de décidé; mais si le projet est adopté, on estime qu'on devra y affecter une somme de \$250,000 ou \$350,000.

"La vieille capitale, a dit M. Reed, dans une entrevue avec un reporter, marche de progrès en progrès. C'est ainsi qu'on vient d'organiser un carnaval de sports canadiens qui durera tout la semaine du 4 février et j'ai tout lieu de croire que des centaines de visiteurs nous arriveront de toutes les parties des Etats-Unis et du Canada. Le programme est des plus attrayants, et avec les réductions qu'offriront les compagnies de chemin de fer, il ne fait plus de doute que cette semaine de sports sera couronnée d'un succès complet."

SIR WILLIAM BUTLER Qui succédera à Lord Seymour comme commandant des troupes impériales au Canada. Une dépêche de la presse associée que le "Soleil" a publiée, samedi, annonce qu'il est tout probable que c'est sir William Butler qui succédera à Lord Seymour comme commandant des troupes impériales au Canada.

Notes personnelles Nous apprenons par nos échanges de Frédéricion, N.-B., que madame Dunbar, épouse de lieutenant-colonel Dunbar, commandant de la garnison, a donné, la semaine dernière, une réception charmante aux enfants des sous-officiers et soldats. Après le souper, le colonel Dunbar amusa beaucoup les enfants en leur donnant une représentation au moyen d'une lanterne magique. Notre ancien concitoyen est très populaire au Nouveau-Brunswick. La Ligue des femmes de nos soldats se réunira à 2 h. 30, demain après-midi, à l'Hôtel-de-Ville.

La métropole s'agite POUR AVOIR LA NAVIGATION D'HIVER Une influente délégation Se rend à Ottawa auprès du gouvernement fédéral Sir Wilfrid promet d'étudier la question avec soin (Du correspondant du "Soleil") Ottawa, 14 janv.

Une délégation des plus influentes a eu une entrevue, hier après-midi, avec sir Wilfrid Laurier, M. Fielding et sir L. H. Davies. Elle était composée de Son Honneur le maire Préfontaine, M. F. X. Perreault, président de la Chambre de Commerce, M. Miles, vice-président de la Chambre de Commerce, M. D. M. Torrance, de la ligne de Messers Dominion, et M. Galt, McPhee et Drummond, tous de Montréal.

Ces messieurs sont venus demander au gouvernement de faire en sorte que le port de Montréal soit ouvert à la navigation océanique durant une plus longue période. Ils prient le gouvernement de tenter un effort sérieux afin de constater jusqu'où la chose est possible. La délégation a aussi fortement appuyé la requête faite par la Chambre de Commerce de Montréal, il y a quelque temps, d'instituer une enquête sur les taux d'assurance. Elle s'est prononcée en faveur d'un Lloyd canadien.

REMERCIEMENTS Remerciements au Saint-Enfant Jésus Miraculeux de Prague pour une faveur obtenue par son intercession. C. L.

TERRIBLE PANIQUE Dans une salle publique A CHICAGO SIX PERSONNES ECRASEES A MORT

Grand nombre d'autres blessés L'effroi causé par une fausse alarme de feu Les femmes et les enfants brutalement écrasés (Service de la Presse Associée) Chicago, Ill., 13 janv.

Scènes affreuses hier soir au Turner Hall sur la 12e rue. Environ 800 personnes assistaient à la représentation "The Green Horn". Quelqu'un dans l'auditoire cria "Au feu!" Il s'en suivit une panique effroyable. Ce fut un tohu-behu général. Les femmes et les enfants étaient renversés et écrasés. Six sont morts sur le coup. Environ 150 autres ont été grièvement blessés. On ne sait pas encore où s'arrêtera la liste des victimes. Comme il n'y avait pas de moyens de sauvetage, ceux qui étaient dans les galeries se jetaient effaés sur la tête des personnes qui se trouvaient en bas.

EXTRAIT DE l'état détaillé des dépenses d'élection faites par M. Louis Taché et en son nom, comme candidat pour le district électoral de Rimouski à l'élection du 7 novembre 1900. Dépenses personnelles pour frais de voyage et pension... \$ 74 88 Impressions... 8 00 Orauteurs... 25 00 Télégrammes et postages... 2 90 \$110 79

N. V. BERNIER, Agent du candidat Ls. Taché. Rimouski 28 décembre 1900

COMPTÉ des dépenses personnelles faites et payées par L. Stafford, candidat à l'élection tenue pour la Chambres des Communes du Canada, dans le comté de Lotbinière le 7 novembre 1900. Pour Charretiers... \$ 47 75 " Pension... 23 50 " Chars... 4 25 " Telegrams... 74 " Maison d'assemblée... 4 00 \$ 80 24

EXTRAIT DE l'état détaillé des dépenses d'élection faites par M. Jean Auguste Ross et en son nom comme candidat pour le district électoral de Rimouski, à l'élection du 7 novembre 1900. Dépenses personnelles suivant compte détaillé... \$144 00 Payés pour impressions... 8 30 Payé pour voiture... 8 00 \$155 30

J. DE GONZAGUE BELZILE, Agent du candidat J. A. Ross AUGUSTE LAVOIE, Officier-rapporteur, District électoral, Rimouski, 21 décembre 1900.

Québec-Centre Dépenses du candidat Albert Malouin, Ecr. pour l'élection du 7 novembre dernier. Comités... \$225 03 Annonces et impressions... 146 25 Papeteries, etc... 22 7 Charretiers... 22 50 Timbres... 20 00 Gardiens de comités... 39 75 Fervants et chèqueurs... 229 25 Divers... 50 79 \$800 23

THEOPHILE BELAND, Agent Québec, décembre 1900.



SIR WILLIAM BUTLER



SOCIALES

Notes personnelles

La métropole s'agite

POUR AVOIR LA NAVIGATION D'HIVER Une influente délégation Se rend à Ottawa auprès du gouvernement fédéral Sir Wilfrid promet d'étudier la question avec soin (Du correspondant du "Soleil") Ottawa, 14 janv.

La mort du conducteur Côté

Après avoir constitué un jury et fait l'identification du cadavre, samedi dernier, M. le coroner Bebeau a ajourné l'enquête à mercredi prochain, à 1 heure et demie de l'après-midi. Le jury a été constitué comme suit: M. G. Carrier, président; MM. M. Carrier, fils, J. Larivière, O. Bédard, M. Carrier, J. Larivière, J. Lambert, A. Demers, A. Rivest, H. Fortin, J. Jenkins, D. Dumais, J. Houde, E. Barras, H. Lapierre, E. M. Carrier.

Perdu

Samedi après-midi, entre 251 rue Richelieu, en passant par les rues Deligny, d'Agillon et Ste-Clair, un portefeuille en cuir brun avec initiales L en argent. Celui qui le ramètra à 251 rue Richelieu, sera récompensé. Il

On demande

Un jeune homme capable de prendre soin des chevaux. S'adresser à 185 rue Arago.

Dentofloss Pour les Dents 25c



UNE GRANDE TOMBOLA

(Suite de la 1ère page.)

Séance tenant un comité d'organisation a été formé: Directeur, M. l'abbé Ant. Gauvreau, curé; Président-honoraire, M. C. J. Magan, président du conseil particulier de la société. Président-actif, M. le chevalier J. E. Martineau; Vice-président, M. Jos. Huard; Secrétaire, MM. Legaré et J. H. Pouliot; Ass.-secrétaires, MM. A. St-Cyr et J. A. Mercier; Trésorier, MM. G. E. Sauviat et Ed. Verreau.

Le comité d'exécution est composé du président-honoraire, M. J. Magan, de M. J. E. Martineau, président de la conférence Notre-Dame de l'Espérance, de M. Jos. Huard, président de la conférence St-François de Gonzague, de M. J. A. Mercier, président de la conférence St-François d'Assise, de M. Ed. Verreau, président de la conférence St-Roch, de M. G. E. Sauviat, président de la conférence St-Joseph, et de M. Galarnau.

Cette Tombola aura lieu au mois de septembre prochain. Les organisateurs doivent avoir une entrevue avec l'hon. S. N. Parent, pour lui demander son appui et l'usage de la salle Jacques-Cartier.

La Tombola sera précédée d'une grande exposition des objets offerts. Le comité se réunira tous les lundis soirs à huit heures.

Le "Soleil" ouvre avec plaisir ses colonnes pour aider au succès de cette vente de charité. Tous les mois nous publierons la liste des objets donnés.

Nous connaissons assez la générosité de nos concitoyens pour être sûr à l'avance que cette Vente fera tomber des louis d'or dans la caisse des pauvres.

Il faut que l'hiver prochain les six conférences de St-Roch aient des fonds suffisants pour mettre du pain dans toutes les huches et du bois au foyer de tous.

AU PUBLIC

Le pharmacien est autorisé par les présentes à rembourser le prix d'achat sur une bouteille de vingt-cinq ou de cinquante cents du Sirop de Goudron garanti de Green, s'il ne réussit pas à vous guérir de votre toux ou de votre rhume. (Signé) The Lester H. GREENE Co. 2 janv. q. h. jno.

Le président McKinley

Sa santé s'améliore

[Service de la Presse Associée.]

Washington, 14 janv. Le président McKinley, malade depuis quelque temps, était assez bien hier pour pouvoir sortir en voiture.

On espère que dans quelques jours il pourra voir aux affaires de la République comme d'habitude.

L'AGE DES AUTEURS FRANCAIS

Au début de l'an nouveau, donnons l'âge de ceux de nos auteurs les plus souvent joués: Victorien Sardou, 69 ans; Ludovic Halévy, 66; Brieux, 42; Lavedan, 42; Valabrègue, 47; de Curel, 40; Fabrice Carrière, 44; Alexandre Bisson, 52; Ernest Blum, 64; Berr de Turique, 37; Gaudillot, 38; Busnach, 67; Catulle Mendès, 59; Jules Lemaitre, 49; Georges Ohnet, 52; Hervieu, 43; Jules Mary, 49; Pierre Decourcelle, 43; Xanrof, 33; Rostand, 32; Hennequin, 37; Georges Feydeau, 37; Marcel Prevost, 38.

Passons aux compositeurs de musique: Jules Massenet, 58 ans; Gustave Charpentier, 40; Joncières, 60; Planquette, 59; Saint-Saëns, 66; Messager, 47; Pessard, 57; Victor Roger, 46; d'Indy, 49; Maréchal, 58; Pugno, 38; Thoiné, 50; Varney, 56; Vasseur, 56; Lecocq, 68; Théodore Dubois, 63; Ganne, 38; Puget, 52.

Si tu flattes les hommes, ne les approuves pas quand ils louent leurs amis. Avoir beaucoup d'amis, c'est la réalité; n'en avoir qu'un, c'est le rêve.

Mme Vigré.

Le Liniment Minard guérit de la mauvaise humeur.

L'enseignement de l'Eglise sur le mariage

(Suite de la 1re page)

ni la partie catholique ne seront gênés dans l'exercice de leur religion.

C'est pourquoi, Nos Très Chers Frères, nous exhortons les parents chrétiens à détourner leurs enfants de ces mariages "mixtes", où la différence des croyances met de si sérieux obstacles à la parfaite union des cœurs et à la bonne éducation des familles.

EMPECHEMENTS DE MARIAGE

Nous prenons occasion de ces décrets des conciles pour vous dire quelques mots sur les empêchements de mariage.

Il y a obligation sous peine de péché mortel de révéler les empêchements que l'on connaît à un mariage. Cette obligation regarde tout le monde et cette déclaration doit être faite au curé, aussitôt que possible. Il s'agit, en effet, de prévenir les très graves inconvénients qui peuvent résulter du silence coupable que l'on garderait; ils sont: 1o la nullité d'un sacrement, ce qui est toujours matière grave; 2o le scandale qui peut en être la suite; 3o les graves difficultés temporelles qui affectent les biens des époux, l'héritage des enfants, les droits des familles.

Il ne faut donc pas avoir peur de révéler ces empêchements, puisque c'est rendre aux futurs époux un service dont ils devront vous témoigner leur reconnaissance. C'est un acte de charité à leur égard, une marque de respect pour le sacrement, un acte d'obéissance envers l'Eglise qui vous le commande.

Les empêchements les plus fréquents et sur lesquels il importe d'attirer votre attention sont la parenté, l'affinité, l'innocenté publique.

Pour reconnaître s'il y a parenté entre les futurs époux, examiner si leurs pères et mères et leurs grands-pères et grand-mères étaient frères et sœurs ou bien cousins germains. S'il y a plusieurs parents, il faut les déclarer toutes, sans quoi la dispense ne vaut point.

II. Quand un veuf ou une veuve veut se marier en secondes nocces, il y a deux choses à examiner: 1o si la personne qu'il ou qu'elle veut épouser est parente de la défunte femme ou du défunt mari jusqu'au quatrième degré inclusivement; 2o si cette personne a été parrain ou marraine de baptême ou de confirmation d'un enfant du veuf ou de la veuve. Dans le premier cas, il y a affinité, dans le second, il y a parenté spirituelle.

III. Un parrain ou la confirmation, ne peut épouser sa filleule ni la mère de cette filleule; ni une marraine au baptême ou à la confirmation son filleul ni le père de ce filleul.

IV. Quand il y a eu vœu de mariage mutuellement donné et accepté de part et d'autre, chaque promettant contracte un empêchement "d'innocenté publique" avec le père ou la mère, et le fils ou la fille, et le frère ou la sœur de l'autre.

Il arrive assez fréquemment qu'il y a plusieurs empêchements de diverses sortes; il est nécessaire de les faire tous connaître. Dans le doute vous devez consulter votre curé.

PAS D'INTERDICTION

Les deux journaux se rétractent

Un mandement de Mgr Bruchési

(Du correspondant du Soleil)

Montréal, 14 janv. Comme la chose avait été prévue, "Les Débats" et "l'Avenir" ont tous deux rétracté leurs articles sur le mariage et il n'y a pas eu, par conséquent, d'interdiction.

Un mandement a été lu, dans toutes les églises de la ville, définissant nettement le dogme de l'Eglise catholique sur la question du mariage.

Grand carnaval

Au Patinoir de la Québec Amateur Athletic Association

JEUDI PROCHAIN, 17

On s'amusera jeudi soir prochain, au Patinoir de la Q. A. A. A. C'est la première mascarade ou premier bal masqué de la saison.

E. W. Brown

Cette signature est sur chaque boîte des vraies Tablettes LAXATIVE BROMO-QUININE, le remède qui écrit le rhume en un jour.

Tous les amateurs de patin ne parlent que de cela et l'on peut s'attendre à y voir de bien jolis costumes.

On n'oubliera pas non plus la partie comique et les costumes excentriques de quelques-uns de nos boys qui feront beaucoup rire.

Ne manquez pas d'y assister, soit comme spectateur, soit comme patineur.

Ce sera une fête dont vous vous rappellerez longtemps. Il y aura fanfare, ce soir, comme d'habitude.

CE DIFFEREND

Nous lisons dans la "Patrie": "Il vient de s'élever un grave différend entre le C. P. R. et la "Crow's Nest Coal Coy". Cette dernière compagnie fait la lutte par M. Jeffrey, le sénateur Cox et le "Globe" qui entrent en scène sous le prétexte que les tarifs du C. P. R. dans l'Ouest sont trop élevés.

Ce groupe, en réalité, serait parti en guerre à la suite d'un conflit d'intérêts résultant de larges concessions de terrains houillers lors de la construction du chemin de la Passe aux Corbeaux, terrains qui ont pris beaucoup de valeur en ces derniers temps.

On paraît mettre beaucoup de passion dans ce litige qui n'est pas très éclairci.

Les faits sont encore trop embrouillés pour dégager la vérité et il serait téméraire de se former une opinion sur les articles intéressés du "Globe".

Attendons les événements."

SEMAINE DE SPORTS

Réunion du comité exécutif et des clubs de raquettes hier après-midi

Une importante assemblée de représentants de presque tous les clubs de raquettes de Québec et des membres de l'Exécutif du Carnaval de Sports a eu lieu hier après-midi, aux salles de l'Union Commerciale, rue St-François.

Tout le comité exécutif était au complet: Remarqué parmi les représentants de clubs de raquettes présents: MM. Arthur Scott, Québec Snow shoe club, M. Bédard, président de l'Union Commerciale et M. Daigneault, M. C. Q., M. G. Norton, Emerald Snow Shoe Club, M. A. Emond, club National Independent de St-Sauveur, M. A. Dussault, du club Frontenac, M. Madden, du club Canadien, Capt. Oteau, du club Voltigeurs, M. Thomas Poston, du club Lévis, Sergeant Croff, du R. C. A., et nombre d'autres.

On remarquait au nombre des membres du comité général du Carnaval de Sports, MM. le major Ray, président général, le capt. Dunn, trésorier conjoint, L. J. Demers, Frank Carrel, Victor Pelletier, secrétaire général, A. Lavergne, etc.

On a discuté le programme des fêtes et ajouté aux attractions.



Pardessus Chesterfield, \$10

En aucune autre occasion, pouvez-vous avoir le vêtement "Semi-ready" qu'il vous faut pour un sou de moins que le prix fixé.

C'est la vente des "dépareillés" de janvier qui en est responsable.

Pardessus avec collet en velours, avec doublure magnifique, cousus avec fil de soie, dans les vrais tweeds et cheviots "herringbone" portant l'étiquette de \$15 autrefois avec la marque "Semi-ready". Maintenant, des "dépareillés" à \$10.

Quelques pardessus en beaver, en tweed et en cheviot, de \$18, un peu de \$20 et même de \$22.50 "les mêmes qu'ils étaient"—maintenant vendus à \$10.

D'aussi belles occasions de bon marché dans les Complets que dans les pardessus pendant cette vente de "Dépareillés." Complets à basques croisées et non croisées à \$15, \$18 et \$20 maintenant relégués parmi les "Dépareillés" sans marque à \$10.

Argent comptant.

Semi-ready

178, RUE ST-JEAN

MONTREAL, OTTAWA, TORONTO, LONDON, WINNIPEG

On remarquait au nombre des membres du comité général du Carnaval de Sports, MM. le major Ray, président général, le capt. Dunn, trésorier conjoint, L. J. Demers, Frank Carrel, Victor Pelletier, secrétaire général, A. Lavergne, etc.

On a décidé à l'unanimité que chaque club de raquettes ait son étendard spécial dans la grande parade qui inaugurera les fêtes, le 4 février au soir.

Des comités ont été formés pour chacune des attractions spéciales ou les clubs de raquettes seront appelés à jouer un rôle, tels que parades, feux d'artifices, courses, bal des citoyens, etc.

On a discuté le programme des fêtes et ajouté aux attractions.

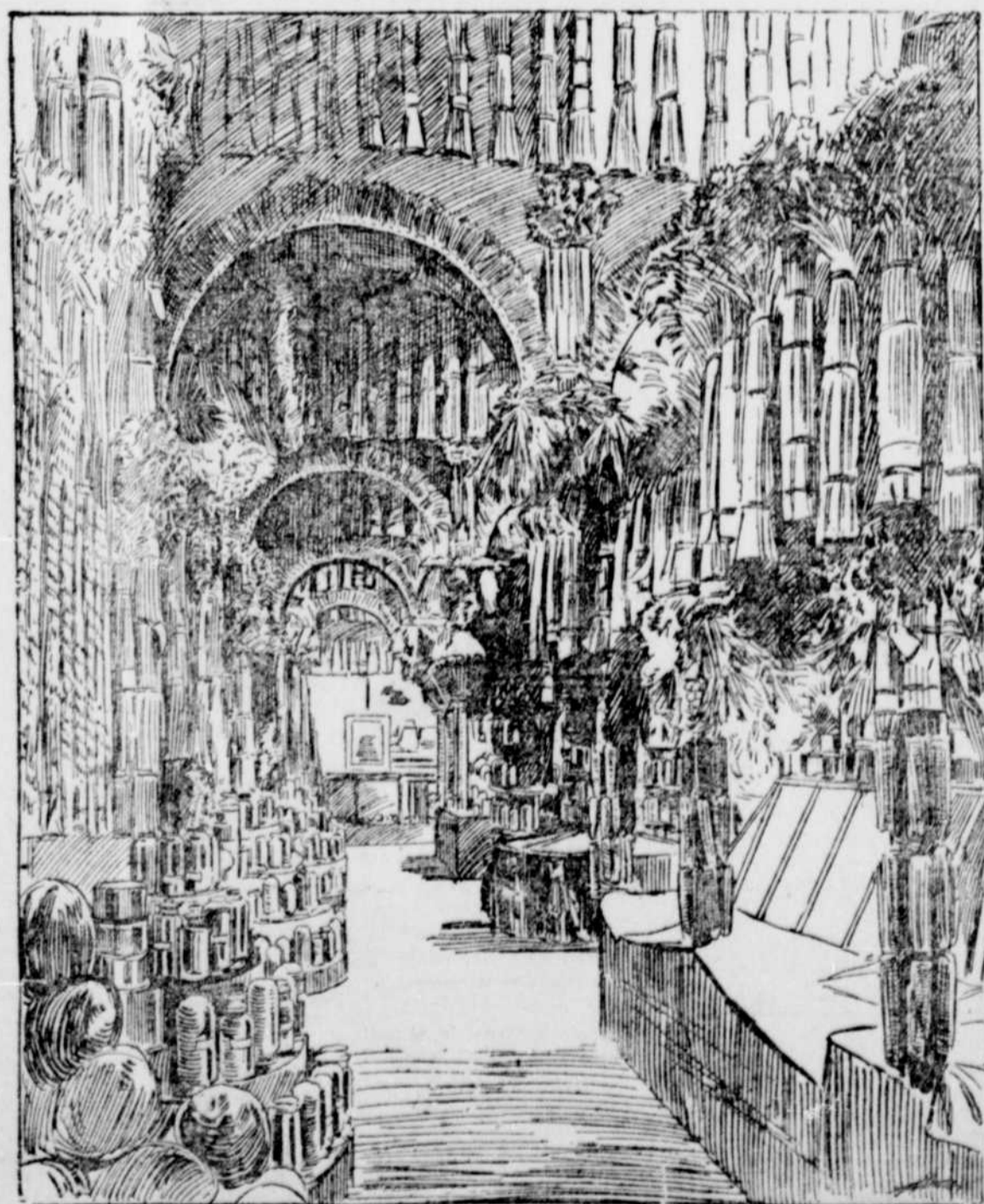
Ces additions du programme seront soumis à l'assemblée générale de tous les comités qui aura lieu demain soir à l'Hôtel de Ville.

L'assemblée a eu lieu sous la présidence de M. Bédard. M. Luquet agissait comme secrétaire.

Avant la clôture de la réunion, des remerciements ont été votés, sur la proposition du Capitaine Dunn et de M. G. Morton, au président et aux membres de l'Union Commerciale qui avaient si généreusement prêté leur salle pour la réunion.

LE VIN A LA CREOSOTE DE LETRE DU Dr PORTIER

Lisez à ce sujet l'annonce de la pharmacie W. Brunet & Cie. Vous en retirerez grand profit, assurément.



LE CANADA A L'EXPOSITION DE PARIS

Le département de l'Agriculture.

Ce département sera reconstitué à l'Exposition de Glasgow.

F. Simard & Cie

Nouvelles Marchandises

Toilettes de Soirées

Chiffon de Fantaisie

Tulle Paillette Doré, Chiffon Noir avec Incrustation en soie, Galon Venise, Cluny et Guipure, Véritable Dentelle Renaissance.

MIRAI ET GALONS DORES

de toutes descriptions

CHIFFON LIBERTE

Paillettes Dorées et Acier

NOUVEAUX BOLEROS

En Point avec application de Soie

UN SEUL PRIX

TELEPHONE 2157.

F. Simard & Cie

137, rue St Joseph, St Roch, Québec

Les Québécoises qui ont essayé la Victorine, pour laver le linge sans le froter, n'en peuvent dire assez de bien.

Madame Lafleur, 129 chemin Napoleon, St-Roch, se sert de la Victorine depuis trois ans et dit que c'est le seul article qui la dispense de se servir de la planche de lavage, de la lessive de soude, de la lessive de cendre, de la lessive de chaux, de la lessive de potasse, de la lessive de soude, de la lessive de chaux, de la lessive de potasse, de la lessive de soude, de la lessive de chaux, de la lessive de potasse.

Roulettes 5c, chez les épiciers

CHEMIN DE FER

Québec-Central

LAISSER LÉ

3.10 EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK

7.00 Pour Sherbrooke, Portland et tous les points du Sud

8.15 MIXTE

1.20 ARRIVÉE A L'ÉVÉNEMENT

7.15 AM

6.45 MIXTE

Frank Grundy

J. H. WA... Agent général des assurances

Argent à emprunter

Les syndics de la paroisse de Mill-Vaches, Saguenay, demandent à emprunter plusieurs mille dollars, remboursables de préférence par amortissement. Tout prêt sur ce point d'être immédiatement en l'honneur de J. O. PERRON, curé, Haut des Batons, Saguenay, 6 Jan 1901.

SOUSSIONS DEMANDES

Des soumissions cash-tées et entoussées "S. UMISSIONS", seront reçues d'hui au 12 janvier 1901, au ministère de Mill-Vaches, Saguenay, P. Q., par le Rev. J. O. PERRON, curé, pour la construction d'une église et d'une paroisse en pierre, à être érigées en la dite paroisse.

Les plans et devis sont visibles au bureau du sousigné, à l'échelle de Choulet et au presbytère de la dite paroisse.

G. EMILE TANGUAY, Architecte, 204 rue d'Aiguillon, Québec

\$ 80,000

LIQUIDATION

Déménagement et abandon du commerce général de marchandises sèches pour le commerce spécial de tapis et de lingerie de maisons.

Telles sont les raisons pour lesquelles on vend à moitié prix un stock de

\$ 80,000.00

De Marchandises sèches

PREMIERE CLASSE

P. J. COTE

Vis-à-vis la Basilique.

QUEBEC

CHEMIN DE FER

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Les trains quittent: Pointe Lévis à 12.45 P.M. (Tous les jours excepté le Dimanche) - Arrivent à Montréal à 6.30 p.m., Sherbrooke à 7.15 p.m., Boston 7.50 a.m.; New-York 7.50 a.m. Ce train fait rattachement à Montréal avec le train rapide pour Toronto, Hamilton, Chutes Niagara, Detroit et tous les points de l'ouest, arrivant à Chicago, à 4.42 le soir suivant.

6.35 P.M. (Tous les jours) pour Montréal, Portland et tous les points de la Nouvelle Angleterre, arrivant à Portland à 8.10 a.m., Boston 12.30 matinée suivante. Ce train fait rattachement à Montréal avec les trains rapides C.V. et D.H. pour Boston et New-York, les trains du Canadian Atlantic pour Ottawa et avec "L'Intercontinental Ltd." quittant Montréal à 9 a.m., arrivant à Toronto à 4.25 p.m., Niagara Falls 9.03 p.m., Detroit, 9.30 et Chicago 7.30 a.m. le matin suivant.

Le bateau de la traversée, quitte le quai des Indes à Québec, quai de la rue St-Paul, 30 minutes avant le départ des trains de Pointe Lévis.

Un officier de douane se tient à la station de G. L. pour examiner les bagages en destination de l'étranger.

Pour information s'adresser aux agents ou au BUREAU DES BILLETS

Êtes-vous Particulier Dans votre Lingerie?

Nous entendons les gens particuliers à la

Buanderie Imperiale

Nous donnons une attention spéciale aux clients du dehors.

70 à 74, rue Saint Valier

Chambre de Commerce DE QUEBEC

La soixantième assemblée annuelle des membres de la chambre de commerce aura lieu mardi prochain, le 15 courant, à 2 h. 30 p.m., dans la salle ordinaire des délibérations de la Chambre, 39 rue St-Paul. On lira les comptes pour l'année courante et l'on traitera d'autres affaires de général.

On voudra aussi à l'enchère les journaux illustrés et autres.

T. LEVASSEUR, Secrétaire.

A VENDRE

Avant de décider d'abandonner les affaires de vendre, ou prendre un associé avec de l'argent, pourvu qu'il prendra la charge de la maison et conduira cela à son gré. Vu que j'ai un autre emploi, je ne trouve à avoir trop d'ouvrage. S'adresser à A. B. C. le d'Noël.

CHEMIN DE FER DE QUEBEC A LAKE JEAN

Le train MARDI, le 6 Novembre 1900... DEPART DE QUEBEC... ARRIVEE A QUEBEC...

VIOLONS, MANDOLINES et GUITARES



La satisfaction musicale ne peut être réelle et complète que lorsqu'on fait usage d'un EXCELLENT INSTRUMENT

ARTHUR LAVIGNE 68 Rue St Jean

UNE SENSATION Au Bureau de Poste

Un facteur arrêté POUR VOL DE LETTRES... Depuis quelque temps, de nombreuses plaintes étaient envoyées à l'inspecteur des Postes à Québec.

DEUX MILLIONS Seront dépensés sur l'Inter-colonial

Montréal, 14 janv. Au cours d'une entrevue, l'hon. M. Blair a déclaré que c'était l'intention du gouvernement de dépenser une somme de deux millions de piastres pour l'amélioration de la voie de l'Inter-colonial.

LE CHAMPION LITTLE Arrivera à Québec demain matin

Le champion lutteur "catch-catch-catch" Little n'arrivera à Québec que demain matin. Il a été télégraphié à deux de ses connaissances de Québec qu'ils pouvaient parier sur toute sécurité sur sa victoire.



100 Manteaux de Drap pour Dames Importation de cette année

Holt Renfrew & Cie 35 et 37 rue Beaudry, H.-V.

P. C. D'Autenil & Cie COURTIERS

Prêts sur billets et hypothèques, percepteurs de créances contestieuses et officiers arbitres entre créanciers et débiteurs.

Piâles renommées 10 cents une fiole de piâles pour le foie du Dr Agnew.

Deux immenses fortunes réunies (Service de la Presse Associée) New-York, 14 janv.

"LES SEPT PAROLES DU CHRIST" Deuxième et positivement la dernière représentation de ce grand drame religieux.

Mort accidentelle d'une quebecquoise A la métropole (Du correspondant du "Soleil")

Madame veuve Suzanne Ward, âgée de 8 ans, demeurant ici depuis un an, mais autrétout de Québec, est morte à la suite d'application d'acide carbonique en guise d'iodé.

"James" est mort "James", le fameux cheval trotteur, pendant plusieurs années le roi du turf à Québec, est mort à la suite d'un accident.

LES PRIMES Aux abonnés du "Soleil" Nos fermiers, MM. Leclerc et Roy, offrent de ce temps-ci aux abonnés du Soleil des primes vraiment microlabantes.

Contre l'alcoolisme Voulez-vous vous guérir de l'alcoolisme? Vous le pouvez facilement.

"Le Journal" Devient journal du soir (Du correspondant du "Soleil")

UNE BONNE AUBAINE Une grande vente sans précédent commença, lundi, 7 janvier.

AVIS Avis public est par les présentes donné que Marc Aurèle Leclerc, des cités de Québec, étudiant en droit, s'adressera à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte autorisant le Barreau de la province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres après examen.

AVIS Avis public est par les présentes donné que Marc Aurèle Leclerc, des cités de Québec, étudiant en droit, s'adressera à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte autorisant le Barreau de la province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres après examen.

AVIS Avis public est par les présentes donné que Marc Aurèle Leclerc, des cités de Québec, étudiant en droit, s'adressera à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte autorisant le Barreau de la province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres après examen.

AVIS Avis public est par les présentes donné que Marc Aurèle Leclerc, des cités de Québec, étudiant en droit, s'adressera à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte autorisant le Barreau de la province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres après examen.

Règlement d'assurance et prochaine vente colossale

Nous sommes heureux d'apprendre que M. S. C. Lacroix, marchand de nouveautés, 227 rue St-Joseph, St-Roch, en est déjà venu à une entente très favorable avec les compagnies d'assurances, bien qu'il ait à peine quatre jours, que son établissement ait eu la visite de l'élément destructeur, ou d'un commencement d'incendie.

CITE DE QUEBEC Dépôt des Listes des Electeurs

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'acte 53 Vict., chap. 68, sec. 31, et ses amendements, des listes alphabétiques, l'une des personnes qualifiées pour les élections municipales pour le quartier de la Cité, et l'autre des personnes qualifiées à voter pour les sièges Nos DEUX et TROIS dans chacun des QUARTIERS de cette Cité, seront déposées au bureau du sous-secrétaire DEUX DE JANVIER prochain 1901, et seront communiquées à quiconque en fera la demande, tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi, depuis le DEUXIEME jour de Janvier prochain 1901, jusqu'au DOUZE de Janvier aussi prochain 1901, inclusivement.

CITE DE QUEBEC Revisions des Listes Municipales

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Bureau des Réviseurs établi par l'acte d'incorporation de la Cité de Québec et ses amendements, s'assemblera, le dimanche 17 de Janvier prochain, à trois heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, dans la salle des séances du Conseil, pour prendre en considération les listes des électeurs municipaux et entendre les personnes qui auront fait des réclamations touchant l'insertion ou l'omission de noms sur ces listes ou pour entendre leurs procureurs dûment autorisés, et qu'à l'expiration de ce jour ou jusqu'à ce que toutes les listes des électeurs ait été révisées et arrêtées dans les délais fixés par la loi.

CITE DE QUEBEC Revisions des Listes Municipales

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Bureau des Réviseurs établi par l'acte d'incorporation de la Cité de Québec et ses amendements, s'assemblera, le dimanche 17 de Janvier prochain, à trois heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, dans la salle des séances du Conseil, pour prendre en considération les listes des électeurs municipaux et entendre les personnes qui auront fait des réclamations touchant l'insertion ou l'omission de noms sur ces listes ou pour entendre leurs procureurs dûment autorisés, et qu'à l'expiration de ce jour ou jusqu'à ce que toutes les listes des électeurs ait été révisées et arrêtées dans les délais fixés par la loi.

CEDULE DESCRIPTION

Des routes parcourues par les chars du chemin de fer électrique

CITE DE QUEBEC RECLAMATION No 370

RECLAMATION No 370 Règlement concernant le chemin électrique (REDIGE EN LANGUE FRANCAISE)

RECLAMATION No 370 Règlement concernant le chemin électrique (REDIGE EN LANGUE FRANCAISE)

AVIS est par le présent donné que Charles A. Paquet, marchand, François Xavier Drolet, mécanicien, Joseph Saucier, Basile Neron, marchand, de Québec, et son quincaillier, tous trois de Québec, et Basile Neron, marchand, de Saint-Jérôme, Lac Saint-Jean, et C. David Ouellet, huissier, de Hébertville, Lac Saint-Jean, qui se sont associés depuis un certain temps avec d'autres personnes dans le but de former une compagnie pour l'exploitation de la pulpe, et qu'ils demandent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, une charte les incorporant sous le nom de "La Compagnie de pulpe de Métabetchouan".

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

AVIS est par le présent donné que Victor Fecteau, propriétaire de moulins, Israël Lafontaine, Modeste Demers, Xavier Bolduc, Basile Bolduc, cultivateurs, tous de St-Etienne de Lauson, et autres, s'adressent à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir que la loi 63 Victoria, chap. 63, soit amendée comme suit: que la section 2, de la dite loi soit amendée dans ce sens, que la corporation de Saint-Etienne de Lauson devra construire le nouveau pont entre le privilège de Dlle Olivier, au sud est de l'église, et celle de Jos. Dubois, au sud-ouest; que le nouveau pont sera en bois et couvert, dont le coût ne devra pas excéder trois mille piastres.

Vente à l'Encan

Par G. R. GRENIER & Co. Dans l'affaire de THEODORE ROSS. Marchand, Amqui, Insovable. Avis est par le présent donné que

- Je procéderai à la vente à l'enchère "en bloc" à tant dans la pièce de l'actif de cette succession comme suit: A. Fonds de commerce gnie au à Amqui... \$7,608 19 B. Fonds de commerce général à Caspé... 2,328 10 C. Crédits et billets d'après liste à Amqui... 6,379 06 D. Crédits et billets d'après liste à Caspé... 1,611 06 E. Un safe. F. Une propriété, maison et magasin situés dans le village de Caspé, construite sur le rang No. 1 de ce district.

La vente se fera pour chaque item séparément. L'inventaire et la liste des crédits sont visibles à mon bureau. Les stocks ainsi que les listes de crédits pourront être examinés aux magasins du faubourg, le 15 janvier courant. Conditions de paiement, argent comptant. La vente aura lieu à mon bureau, 44 rue Dalhousie, Québec.

Vente à l'Encan

Par G. R. GRENIER & Co. Dans l'affaire de JOSEPH LAMONTAGNE. Marchand, Sault Montorency, Québec, Insovable. Avis est par le présent donné que

- Je procéderai à la vente à l'enchère "en bloc" à tant dans la pièce de l'actif de cette succession comme suit: A. Fonds de commerce... \$578 03 Aménagement du magasin... 25 30 B. Crédits et billets suivant liste 1,942 27 C. Remise, cheval et voitures... 129 50 D. Un safe.

La vente se fera pour chaque item séparément. L'inventaire et la liste des crédits sont à mon bureau. Le stock pourra être examiné au magasin du faubourg, au Sault Montorency, lundi, le 14 janvier courant. Conditions de paiement, argent comptant. La vente aura lieu à mon bureau, 44 rue Dalhousie, Québec.

E. G. MEREDITH

Notaire Public. Commissaire, liquidateur de succession. Bâtisse de la Compagnie de Navigation Richelieu à Ontario. 46 RUE DALHOUSIE QUÉBEC. (Contrats de Mariage exécutés) 2-1.

Beau poste de commerce

Le soussigné désirant de se retirer des affaires, offre en vente ses bâties de commerce telles que magasin et hangar y compris cinq arpents de terrain en superficie, aux côtés de trois chemins et dans le centre principal du faubourg. Les dites bâties provenant de feu J. B. Lamontagne maintenant occupé par son fils N. Lamontagne. Conditions faciles et à termes. Adresse: N. LAMONTAGNE, marchand, St-François Co. Rimouski. 141-28. St-Fr.

Quelle responsabilité

C'est qui, pour une raison ou l'autre, n'est pas en mesure de donner les soins que requièrent son état de santé, sans avoir pris la responsabilité qu'il en assume. Il est absolument nécessaire à tout malade de faire tout ce qui est en son pouvoir pour détruire les microbes qui le tuent. Le ratine et le conduit munit de bile.

J. E. P. Racicot. No. 25 rue St-Joseph, St Roch, Québec.

EN RESERVE POUR LES FETES

30000 BOUTEILLES BLONDE, BRUNE ET NOIRE

Si vous aimez la BLONDE, demandez du Lager ou de la Bière. Si vous préférez la BRUNE, dites que c'est du Porter. Et si la NOIRE vous en dit, ce sera du Malthop.

La BLONDE vous ira en santé. La BRUNE en maladie et la NOIRE en convalescence. Chacun à son goût suivant ses besoins.

Venez, demandez et goûtez: India Pale Ale, Extra Stock Ale, Lager et Kétraid de Malt, (Malthop) de Beauport.

ILS SONT TOUS EXCELLENTS

LA Cie DE BRASSERIE DE BEAUPORT

15 d-1 ms

En foule pour profiter de cet immense avantage.

Le restaurateur de

ROBSON

Restaurateur chevronné, gris-bleu, couleur noire primitive. Il possède de plus la précieuse propriété de les assouplir et de leur donner un aspect incomparable. - EN VENTE PAR OUT - Prix: 50c LA BOUTEILLE J. T. GAUDET, Prop. JOLIEFF

Almanach Hachette

Almanach Hachette

Almanach Hachette

Encyclopédie populaire de la vie pratique.

En vente chez

Pruneau & Kirouac

Noel et Jour de l'An

PRESENTS

Choix de robes de matin... \$ 7.00

Jackets japonaises en soie... 6.50

Belles jackets en laine pour femmes... 5.50

Magnifiques petits et gros foulards, cravates, scarves en soie, vêtements de dessus blancs, les dernières nouveautés.

Gants de kid blanc et Landerer. Chemises anglaises, collets et cravates. Vêtements sanitaires de dessous du Dr Jaeger.

Gants d'hiver en laine et non en laine \$3 75.

JOHN DARLINGTON

En face du bureau de poste

EGLISE DE ST-MALO

LUNDI LE 25 DE FEVRIER A 8 p.m., précises.

Grand Concert sacré

A L'OCCASION DU 2e Anniversaire de la Bénédiction de l'Eglise St-Malo

LA REDEMPTION

Trilogie Sacrée par CHARLES GOUNOD

Chœur et orchestre, 163 exécutants. Prix: 50c admission, \$1.00 sièges réservés.

Libretti anglais et français, 30c. Billets en vente et livrés chez M. P. G. ditur A. Lavigne, 68 rue St-Jean, M. A. A. Poley, 207 rue St-Joseph et au presbytère de St-Malo. 8 jan-1m

HOTEL-DE-VILLE

Bureau du Trésorier de la Cité

L'intérêt semi-annuel du premier Janvier 1901 sera payé à mon bureau mercredi, le 2 Janvier prochain et les jours suivants.

Tout débiteur dont le capital sera dû le premier Janvier 1901, devra être également présenté à mon bureau à cette date pour être payé. Si non, nul intérêt ne sera payé à l'avenir sur ces débiteurs.

C. J. LAFRANCE, Trésorier de la Cité

JOS. G. COUTURE

NOTAIRE

Prêts sur hypothèque, achats et ventes de propriétés, attention spéciale aux engagements de succession, etc.

Bâtisse de la Banque Nationale 75 rue Saint-Pierre, Québec

Souffrances intenses

De la dyspepsie et des troubles de l'estomac

Soulagées instantanément et guéries permanentement par les

TABLETTES DU Dr STUART pour la dyspepsie

Une nouvelle découverte, mais non une médecine patente

Le Dr Redwell raconte un fait intéressant qu'il considère un cas remarquable de troubles aigus de l'estomac et de dyspepsie chronique par l'usage de la nouvelle découverte de Dr Stuart pour la dyspepsie.

Il dit: "Le patient était un homme qui avait souffert, à son connaissance, pendant des années de la dyspepsie. Toute chose qu'il mangeait lui semblait sûre et lui formait de douleurs dans le dos semblables au rhumatisme, dans les épaules, et dans les parties du corps, douleurs tranchantes, malaises et chargement dans l'estomac après le repas, manque d'appétit et maigreur; le cœur devint affecté, causant des palpitations et des insomnies la nuit.

"Je lui donnai des stimulants toniques pour les nerfs et des remèdes pour le sang, mais sans succès. Comme essai, finalement, j'achetai un paquet des Tablettes de Stuart pour la dyspepsie chez un droguiste et je lui donnai. Immédiatement après, le plus grand soulagement s'en suivit, et après qu'il eut fait usage de quatre boîtes, il fut d'après toute apparence entièrement guéri.

"Il n'y eut plus d'acidité ou malaise, ni transpiration, ni gonflements après les repas, l'appétit devint vigoureux et il gagna de 10 à 12 livres en embonpoint de bonne chair.

"Quoique les Tablettes de Stuart pour la dyspepsie soient annoncées et vendues chez les droguistes, je les considère encore comme remède indispensable dans la ligne des remèdes que tiennent les médecins, car elles sont parfaitement sans danger et peuvent être données aux enfants ou aux invalides ou dans toute condition de l'estomac, en toute sûreté, étant inoffensives, et ne contenant que des essences extraites de fruits et de végétaux, pure pepsine, et possédant leur cachet d'or.

Enfin, pour tout dire, elles sont les plus sûres, le remède le plus efficace pour l'indigestion, la bile, la constipation et tous les dérangements de l'estomac qu'ils soient faibles ou forts."

Les Tablettes de Stuart pour la dyspepsie sont fabriquées par la F. A. Stuart Co, de Marshall, Mich., et sont vendues par les droguistes partout à 50 cents le paquet.

Un petit livre sur les maladies de l'estomac envoyé gratis par la maille. Adresse: F. A. Stuart Co, Marshall, Mich. 14, 16, 18 j.

Récital de M. Joseph Saucier

L'un des principaux événements musicaux de la saison qui commence a été sans contredit la séance de chant donné, samedi dernier, à Montréal, à la salle Karn.

M. Joseph Saucier, qui en faisait les frais s'était assuré le concours de deux pianistes de talent, Mlle Lavigne et Mlle Moss.

Celle-ci a rendu avec une grande perfection, une berceuse de Chopin et un morceau caractéristique de Liszt, "Le rossignol" dans lequel elle a tout le loisir de faire preuve d'un mécanisme réellement remarquable. Mlle Lavigne a admirablement fait sa partie dans "Le Pas des Cymbales" Chaminade.

Mais quoi! on assistait à un long récital et ce n'est pas une galanterie de dire que l'intérêt de l'auditoire s'est principalement porté sur le chant.

Jamais cet artiste consciencieux et bien doué ne nous a paru mieux en voix. Son talent se développe s'affermir et mûrit. Le timbre d'une pureté et d'une richesse rares et la voix d'une justesse imperturbable, sont servis chez lui par un tempérament de musicien. Avec cela une diction qui ne laisse rien échapper des intentions de l'auteur qu'il interprète et une prononciation digne de la scène française,

Fièvre de foie, catarrhe, bronchites

Une de ces maladies est assez souffrante, quelques infortunés souffrent des deux, mais l'asthme bronchial prévaut sur toutes les autres. La douleur que ces maladies induisent est terrible et dans la pratique l'on recommande l'usage des prises, des douches, des onguents pour arrêter le mal. Elles sont sans effet, souvent aggravées à faire usage. Catarrhisme, le nouveau traitement, est introduit par l'air que vous respirez dans les conduits nasaux de la gorge et dans toutes les ramifications des tubes bronchiaux. Il tue les germes qui existent et entretient la maladie, chasse les dépôts douloureux, adoucit les surfaces muqueuses, les toux irritantes, les bronchites, l'asthme, et le catarrhe disparaît comme par enchantement. Deux milliers de citoyens au Canada ont volontairement certifié qu'il n'y a aucun remède au monde pour ces maladies comme le Catarrhisme. Les pharmaciens le vendent partout ou nous vous l'envoyons partout ou nous vous l'envoyons, mille payés, sur réception de \$1.00, ou comme témoignage de bonne foi, si vous l'envoyez, nous vous enverrons un échantillon de 25 cents sur réception de 10 cents en timbres, N. C. Polson, Kingston, Ont., Hartford, Conn. 14 janv. 81

Grand concert

Par M. Joseph Saucier

M. Joseph Saucier, baryton distingué de Montréal, donnera un grand concert à Québec, lundi le 21 courant, à la salle Y. M. C. A., rue St-Jean.

M. Saucier sera assisté de Mlle Alice Dion, de Lévis, soprano, Mlle Camille Hone, violoniste, M. Emiliano Renaud, pianiste.

POUR LES HOMMES DE PROFESSION ET LES HOMMES D'AFFAIRES QUI SONT FATIGUÉS

Pour les hommes qui sont fatalement absorbés par leurs occupations, par le souci des affaires ou par les travaux fatiguants de la vie sédentaire du bureau et dont les yeux irrités à la hâte sont à des heures irrégulières, l'usage du Vin St-Michel est nécessaire. Car c'est un apéritif exquis qui facilite le travail de la digestion et qui purifie et enrichit le sang qui est le mécanisme de la machine humaine. C'est un tonique hors ligne qui ranime et ravive l'esprit, réveille l'imagination, éclaircit le cerveau et qui donne à l'homme la force nécessaire pour résister longtemps à un travail assidu, sans éprouver la moindre fatigue.

La télégraphie sans fil

Le gouvernement Belge adopte le système de Marconio

(Service de la Presse Associée.)

Bruxelles, 14 janvier.

L'essai du système de télégraphie sans fil de Marconio à bord des steamers faisant le service entre Ostende et Dover a donné les résultats si satisfaisants que le gouvernement belge a résolu d'adopter ce système.

C'est l'intention de Marconio d'établir en Angleterre des stations qui permettront de télégraphier aux navires à 60 milles en mer.

Cors! cors! cors!

Cors mous, cors douloureux, cors tendus, cors saignants. La sorte de cors que d'autres remèdes n'ont pu guérir—et il y en a beaucoup—le cèdent promptement devant le Putnam's Painless Corn Extractor. Le Putnam's Corn Extractor est depuis longtemps dans les affaires, et les expériences qui en ont été faites démontrent, en effet, tout ce qu'il peut faire.

En vente chez tous les pharmaciens. A vendre chez W. Brunet & Cie, 14 j-8 fs.

SUICIDE

(Du correspondant du "Soleil")

Waterloo, 12 janv.

Un nommé Laplante, demeurant dans le village de Shefford près d'ici, s'est suicidé dans la nuit de jeudi. Il se leva vers 11 heures du soir.

Choix intérieur

Si vous voulez éviter le gros rhume, soignez sans retard les petits rhumes avec le BAUME RHUMAL.

Agents à Québec: W. Brunet & Cie. En vente partout. 14-15

Séance du Conseil-de-Ville

(RAPPORT OFFICIEL)

Vendredi, 11 janvier 1901.

Présents: Son Honneur le maire et MM. les échevins Berry, Byrne, Cantin, Cantin, Côté, Côté, Cummings, Drolet, Duchaine, Foley, Fortier, Jobin, Leonard, Marois, Morissette, Norzis, Plamondon, Roy, Tanguay, Tanguay, Vincent.

Le procès verbal de la dernière séance a été lu et adopté.

Présenté un état des revenus des marchés de la cité pour le mois de décembre dernier, comme suit, savoir:

Marché Jacques-Cartier, \$111.00

" Montcalm, " " " 76.00

" Finlay, " " " 70.00

Présenté le rapport de M. Ernest Bélanger, ingénieur civil de Montréal, préparé à la demande de Son Honneur le maire sur le système de distribution d'eau et le système de protection contre les incendies de la cité de Québec.

Référent au comité du feu.

Présenté une requête d'un grand nombre de citoyens priant le Conseil d'empêcher la compagnie des chars électriques de jeter du sel en aussi grande quantité dans les rues et aussi une lettre de M. Hall, vétérinaire, déclarant que le sel et la nitrate mêlés étaient très préjudiciables aux pattes des chevaux.

Référent au comité des chemins.

M. Pêchevin Jobin, secondé par M. Pêchevin Marois, a proposé et il a été résolu:

Que ce Conseil s'ajourne maintenant au 25 janvier courant.

Ajourné.

Choix intérieur

Si vous voulez éviter le gros rhume, soignez sans retard les petits rhumes avec le BAUME RHUMAL.

Agents à Québec: W. Brunet & Cie. En vente partout. 14-15

LECTEURS DU "SOLEIL"

ATTENDEZ-nous un peu pour vos ACHATS.

Nous travaillons jour et nuit afin de terminer notre inventaire au plus tôt.

Dans quelques jours nous annoncerons la plus sérieuse

VENTE A REDUCTION

...QUI SE SOIT JAMAIS OFFERTE...

On en parlera partout.

MYRAND & POULIOT

215, RUE ST-JOSEPH

Vin à la Créosote de Hêtre du Dr Pourtier

Guérit la Consommation, la toux et la Bronchite

A VENDRE PAR TOUS LES PHARMACIENS

Dépôt principal chez W. Brunet & Cie Pharmaciens en gros et en détail.

139 et 141 rue St-Joseph, St-Roch Québec

PARFUMS

La variété de notre collection est unique dans son genre et on ne peut plus complète. Toutes les marques les plus populaires en stock, qu'elles soient de provenance Française, Anglaise ou Américaine. Vous êtes certains d'économiser si vous les achetez chez

J. E. LIVERNOIS

Grande vente à Réduction

Marchandises de Qualité supérieure à très bas prix. Regardez l'Escompte

Tapis, Prêlards, Rideaux, Telle, Coton, Couvertures, Flaques, Bas, Mitaines à Rubes de couleurs unies

15 P.C. D'ESCOMPTE

20 P.C. D'ESCOMPTE

25 pour cent D'ESCOMPTE

40 pour cent D'ESCOMPTE

Pour argent comptant seulement

Glover, Fry & Cie

habilla et sortit. On l'a trouvé quelques minutes après suspendu à une corde qu'il avait attaché à l'une des poutres de sa grange.

Le coroner a tenu enquête, hier, et le jury a rendu le verdict suivant: "Suicide par pendaison dans un moment d'aliénation mentale."

Les rhumatismes aigus et chroniques

Sont également enlevés par le plus grand pouvoir magique subjuguant de Nerviline—semblable en valeur médicinale à cinq fois la quantité d'autres remèdes pour le rhumatisme. Il pénètre immédiatement à travers le tissu, se rend à la source de la maladie et la chasse entièrement. Nerviline est indubitablement le roi de la douleur, parce qu'il n'a pas son égal dans le monde. Nous vous remettons votre argent si vous trouvez qu'il n'est pas ainsi. Les pharmaciens le vendent. 14 j-8 fs.

Leçon de Bob: —Pourquoi, lui demande son précepteur, Prométhée a-t-il dérobé le feu du ciel? —Probablement, répond à tout hasard l'incorrigible enfant, parce que le charbon était cher!

Nous avons tous nos échanges accumulés depuis un mois; nous les vendrons à bonnes conditions. S'adresser au bureau du "Soleil".

20 p. c. sur bijouteries et "sterling goods."

A. C. Routier "Spécial"

Et vous aurez toujours le temps correct

Achetez l'une des montres

8

SOBRITE

nettoie rapidement n'égrotte pas

10 CENTS

4 janv. j. n. o.

FEU GRAND BAZAR FEU

68 RUE DE LA COURONNE

VENTE SANS RESERVE OUVERTURE

Des marchandises endommagées SAMEDI, 12 COURANT

Par le Feu, la Fumée et l'Eau

Entrez par la rue Desfontaines, la porte du coin de la rue de la Couronne.

En foule pour profiter de cet immense avantage.

10 j-8 fs.

4 janv. j. n. o.



GRANDE... VENTE... VENTE

MARCHANDISES

PREMIERE QUALITE

Grande Reduction

Etoffes a robes A moitie prix.

Chapeaux en Feutre A moitie prix

Toiles, serviettes de table

Essuie-mains Couvrepieds.

Notre vente d'hiver est maintenant commencée et nous offrons notre stock entier de marchandises de haute classe à granderéductions pour faire place aux nouvelles importations.

Toutes ventes strictement comptant

Nous donnons ci-dessous une liste de marchandises, montrant le prix ordinaire ainsi que le prix réduit.

ETOFFES A ROBES dernière importation auanca des plus fashionables. Toute à moitié prix 24c. pour 12c., 25c. pour 12c., 28c. pour 14c., 30c. pour 15c., 35c. pour 17c., 40c. pour 20c., 48c. pour 24c., 58c. pour 29c., 68c. pour 34c., 78c. pour 39c., 88c. pour 44c., \$1.10 pour 55c.

CHAPEAUX EN FEUTRE pour Dames et Fillettes. Tout à moitié prix, nouvelle forme, garnis tout nouveaux. Pour Fillette 68c. pour 34c., 85c. pour 42c., 95c. pour 47c., 105c. pour 52c., 115c. pour 57c., 125c. pour 62c., 135c. pour 67c., 145c. pour 72c., 155c. pour 77c., 165c. pour 82c., 175c. pour 87c., 185c. pour 92c., 195c. pour 97c., 205c. pour 102c., 215c. pour 107c., 225c. pour 112c., 235c. pour 117c., 245c. pour 122c., 255c. pour 127c., 265c. pour 132c., 275c. pour 137c., 285c. pour 142c., 295c. pour 147c., 305c. pour 152c., 315c. pour 157c., 325c. pour 162c., 335c. pour 167c., 345c. pour 172c., 355c. pour 177c., 365c. pour 182c., 375c. pour 187c., 385c. pour 192c., 395c. pour 197c., 405c. pour 202c., 415c. pour 207c., 425c. pour 212c., 435c. pour 217c., 445c. pour 222c., 455c. pour 227c., 465c. pour 232c., 475c. pour 237c., 485c. pour 242c., 495c. pour 247c., 505c. pour 252c., 515c. pour 257c., 525c. pour 262c., 535c. pour 267c., 545c. pour 272c., 555c. pour 277c., 565c. pour 282c., 575c. pour 287c., 585c. pour 292c., 595c. pour 297c., 605c. pour 302c., 615c. pour 307c., 625c. pour 312c., 635c. pour 317c., 645c. pour 322c., 655c. pour 327c., 665c. pour 332c., 675c. pour 337c., 685c. pour 342c., 695c. pour 347c., 705c. pour 352c., 715c. pour 357c., 725c. pour 362c., 735c. pour 367c., 745c. pour 372c., 755c. pour 377c., 765c. pour 382c., 775c. pour 387c., 785c. pour 392c., 795c. pour 397c., 805c. pour 402c., 815c. pour 407c., 825c. pour 412c., 835c. pour 417c., 845c. pour 422c., 855c. pour 427c., 865c. pour 432c., 875c. pour 437c., 885c. pour 442c., 895c. pour 447c., 905c. pour 452c., 915c. pour 457c., 925c. pour 462c., 935c. pour 467c., 945c. pour 472c., 955c. pour 477c., 965c. pour 482c., 975c. pour 487c., 985c. pour 492c., 995c. pour 497c., 1005c. pour 502c., 1015c. pour 507c., 1025c. pour 512c., 1035c. pour 517c., 1045c. pour 522c., 1055c. pour 527c., 1065c. pour 532c., 1075c. pour 537c., 1085c. pour 542c., 1095c. pour 547c., 1105c. pour 552c., 1115c. pour 557c., 1125c. pour 562c., 1135c. pour 567c., 1145c. pour 572c., 1155c. pour 577c., 1165c. pour 582c., 1175c. pour 587c., 1185c. pour 592c., 1195c. pour 597c., 1205c. pour 602c., 1215c. pour 607c., 1225c. pour 612c., 1235c. pour 617c., 1245c. pour 622c., 1255c. pour 627c., 1265c. pour 632c., 1275c. pour 637c., 1285c. pour 642c., 1295c. pour 647c., 1305c. pour 652c., 1315c. pour 657c., 1325c. pour 662c., 1335c. pour 667c., 1345c. pour 672c., 1355c. pour 677c., 1365c. pour 682c., 1375c. pour 687c., 1385c. pour 692c., 1395c. pour 697c., 1405c. pour 702c., 1415c. pour 707c., 1425c. pour 712c., 1435c. pour 717c., 1445c. pour 722c., 1455c. pour 727c., 1465c. pour 732c., 1475c. pour 737c., 1485c. pour 742c., 1495c. pour 747c., 1505c. pour 752c., 1515c. pour 757c., 1525c. pour 762c., 1535c. pour 767c., 1545c. pour 772c., 1555c. pour 777c., 1565c. pour 782c., 1575c. pour 787c., 1585c. pour 792c., 1595c. pour 797c., 1605c. pour 802c., 1615c. pour 807c., 1625c. pour 812c., 1635c. pour 817c., 1645c. pour 822c., 1655c. pour 827c., 1665c. pour 832c., 1675c. pour 837c., 1685c. pour 842c., 1695c. pour 847c., 1705c. pour 852c., 1715c. pour 857c., 1725c. pour 862c., 1735c. pour 867c., 1745c. pour 872c., 1755c. pour 877c., 1765c. pour 882c., 1775c. pour 887c., 1785c. pour 892c., 1795c. pour 897c., 1805c. pour 902c., 1815c. pour 907c., 1825c. pour 912c., 1835c. pour 917c., 1845c. pour 922c., 1855c. pour 927c., 1865c. pour 932c., 1875c. pour 937c., 1885c. pour 942c., 1895c. pour 947c., 1905c. pour 952c., 1915c. pour 957c., 1925c. pour 962c., 1935c. pour 967c., 1945c. pour 972c., 1955c. pour 977c., 1965c. pour 982c., 1975c. pour 987c., 1985c. pour 992c., 1995c. pour 997c., 2005c. pour 1002c., 2015c. pour 1007c., 2025c. pour 1012c., 2035c. pour 1017c., 2045c. pour 1022c., 2055c. pour 1027c., 2065c. pour 1032c., 2075c. pour 1037c., 2085c. pour 1042c., 2095c. pour 1047c., 2105c. pour 1052c., 2115c. pour 1057c., 2125c. pour 1062c., 2135c. pour 1067c., 2145c. pour 1072c., 2155c. pour 1077c., 2165c. pour 1082c., 2175c. pour 1087c., 2185c. pour 1092c., 2195c. pour 1097c., 2205c. pour 1102c., 2215c. pour 1107c., 2225c. pour 1112c., 2235c. pour 1117c., 2245c. pour 1122c., 2255c. pour 1127c., 2265c. pour 1132c., 2275c. pour 1137c., 2285c. pour 1142c., 2295c. pour 1147c., 2305c. pour 1152c., 2315c. pour 1157c., 2325c. pour 1162c., 2335c. pour 1167c., 2345c. pour 1172c., 2355c. pour 1177c., 2365c. pour 1182c., 2375c. pour 1187c., 2385c. pour 1192c., 2395c. pour 1197c., 2405c. pour 1202c., 2415c. pour 1207c., 2425c. pour 1212c., 2435c. pour 1217c., 2445c. pour 1222c., 2455c. pour 1227c., 2465c. pour 1232c., 2475c. pour 1237c., 2485c. pour 1242c., 2495c. pour 1247c., 2505c. pour 1252c., 2515c. pour 1257c., 2525c. pour 1262c., 2535c. pour 1267c., 2545c. pour 1272c., 2555c. pour 1277c., 2565c. pour 1282c., 2575c. pour 1287c., 2585c. pour 1292c., 2595c. pour 1297c., 2605c. pour 1302c., 2615c. pour 1307c., 2625c. pour 1312c., 2635c. pour 1317c., 2645c. pour 1322c., 2655c. pour 1327c., 2665c. pour 1332c., 2675c. pour 1337c., 2685c. pour 1342c., 2695c. pour 1347c., 2705c. pour 1352c., 2715c. pour 1357c., 2725c. pour 1362c., 2735c. pour 1367c., 2745c. pour 1372c., 2755c. pour 1377c., 2765c. pour 1382c., 2775c. pour 1387c., 2785c. pour 1392c., 2795c. pour 1397c., 2805c. pour 1402c., 2815c. pour 1407c., 2825c. pour 1412c., 2835c. pour 1417c., 2845c. pour 1422c., 2855c. pour 1427c., 2865c. pour 1432c., 2875c. pour 1437c., 2885c. pour 1442c., 2895c. pour 1447c., 2905c. pour 1452c., 2915c. pour 1457c., 2925c. pour 1462c., 2935c. pour 1467c., 2945c. pour 1472c., 2955c. pour 1477c., 2965c. pour 1482c., 2975c. pour 1487c., 2985c. pour 1492c., 2995c. pour 1497c., 3005c. pour 1502c., 3015c. pour 1507c., 3025c. pour 1512c., 3035c. pour 1517c., 3045c. pour 1522c., 3055c. pour 1527c., 3065c. pour 1532c., 3075c. pour 1537c., 3085c. pour 1542c., 3095c. pour 1547c., 3105c. pour 1552c., 3115c. pour 1557c., 3125c. pour 1562c., 3135c. pour 1567c., 3145c. pour 1572c., 3155c. pour 1577c., 3165c. pour 1582c., 3175c. pour 1587c., 3185c. pour 1592c., 3195c. pour 1597c., 3205c. pour 1602c., 3215c. pour 1607c., 3225c. pour 1612c., 3235c. pour 1617c., 3245c. pour 1622c., 3255c. pour 1627c., 3265c. pour 1632c., 3275c. pour 1637c., 3285c. pour 1642c., 3295c. pour 1647c., 3305c. pour 1652c., 3315c. pour 1657c., 3325c. pour 1662c., 3335c. pour 1667c., 3345c. pour 1672c., 3355c. pour 1677c., 3365c. pour 1682c., 3375c. pour 1687c., 3385c. pour 1692c., 3395c. pour 1697c., 3405c. pour 1702c., 3415c. pour 1707c., 3425c. pour 1712c., 3435c. pour 1717c., 3445c. pour 1722c., 3455c. pour 1727c., 3465c. pour 1732c., 3475c. pour 1737c., 3485c. pour 1742c., 3495c. pour 1747c., 3505c. pour 1752c., 3515c. pour 1757c., 3525c. pour 1762c., 3535c. pour 1767c., 3545c. pour 1772c., 3555c. pour 1777c., 3565c. pour 1782c., 3575c. pour 1787c., 3585c. pour 1792c., 3595c. pour 1797c., 3605c. pour 1802c., 3615c. pour 1807c., 3625c. pour 1812c., 3635c. pour 1817c., 3645c. pour 1822c., 3655c. pour 1827c., 3665c. pour 1832c., 3675c. pour 1837c., 3685c. pour 1842c., 3695c. pour 1847c., 3705c. pour 1852c., 3715c. pour 1857c., 3725c. pour 1862c., 3735c. pour 1867c., 3745c. pour 1872c., 3755c. pour 1877c., 3765c. pour 1882c., 3775c. pour 1887c., 3785c. pour 1892c., 3795c. pour 1897c., 3805c. pour 1902c., 3815c. pour 1907c., 3825c. pour 1912c., 3835c. pour 1917c., 3845c. pour 1922c., 3855c. pour 1927c., 3865c. pour 1932c., 3875c. pour 1937c., 3885c. pour 1942c., 3895c. pour 1947c., 3905c. pour 1952c., 3915c. pour 1957c., 3925c. pour 1962c., 3935c. pour 1967c., 3945c. pour 1972c., 3955c. pour 1977c., 3965c. pour 1982c., 3975c. pour 1987c., 3985c. pour 1992c., 3995c. pour 1997c., 4005c. pour 2002c., 4015c. pour 2007c., 4025c. pour 2012c., 4035c. pour 2017c., 4045c. pour 2022c., 4055c. pour 2027c., 4065c. pour 2032c., 4075c. pour 2037c., 4085c. pour 2042c., 4095c. pour 2047c., 4105c. pour 2052c., 4115c. pour 2057c., 4125c. pour 2062c., 4135c. pour 2067c., 4145c. pour 2072c., 4155c. pour 2077c., 4165c. pour 2082c., 4175c. pour 2087c., 4185c. pour 2092c., 4195c. pour 2097c., 4205c. pour 2102c., 4215c. pour 2107c., 4225c. pour 2112c., 4235c. pour 2117c., 4245c. pour 2122c., 4255c. pour 2127c., 4265c. pour 2132c., 4275c. pour 2137c., 4285c. pour 2142c., 4295c. pour 2147c., 4305c. pour 2152c., 4315c. pour 2157c., 4325c. pour 2162c., 4335c. pour 2167c., 4345c. pour 2172c., 4355c. pour 2177c., 4365c. pour 2182c., 4375c. pour 2187c., 4385c. pour 2192c., 4395c. pour 2197c., 4405c. pour 2202c., 4415c. pour 2207c., 4425c. pour 2212c., 4435c. pour 2217c., 4445c. pour 2222c., 4455c. pour 2227c., 4465c. pour 2232c., 4475c. pour 2237c., 4485c. pour 2242c., 4495c. pour 2247c., 4505c. pour 2252c., 4515c. pour 2257c., 4525c. pour 2262c., 4535c. pour 2267c., 4545c. pour 2272c., 4555c. pour 2277c., 4565c. pour 2282c., 4575c. pour 2287c., 4585c. pour 2292c., 4595c. pour 2297c., 4605c. pour 2302c., 4615c. pour 2307c., 4625c. pour 2312c., 4635c. pour 2317c., 4645c. pour 2322c., 4655c. pour 2327c., 4665c. pour 2332c., 4675c. pour 2337c., 4685c. pour 2342c., 4695c. pour 2347c., 4705c. pour 2352c., 4715c. pour 2357c., 4725c. pour 2362c., 4735c. pour 2367c., 4745c. pour 2372c., 4755c. pour 2377c., 4765c. pour 2382c., 4775c. pour 2387c., 4785c. pour 2392c., 4795c. pour 2397c., 4805c. pour 2402c., 4815c. pour 2407c., 4825c. pour 2412c., 4835c. pour 2417c., 4845c. pour 2422c., 4855c. pour 2427c., 4865c. pour 2432c., 4875c. pour 2437c., 4885c. pour 2442c., 4895c. pour 2447c., 4905c. pour 2452c., 4915c. pour 2457c., 4925c. pour 2462c., 4935c. pour 2467c., 4945c. pour 2472c., 4955c. pour 2477c., 4965c. pour 2482c., 4975c. pour 2487c., 4985c. pour 2492c., 4995c. pour 2497c., 5005c. pour 2502c., 5015c. pour 2507c., 5025c. pour 2512c., 5035c. pour 2517c., 5045c. pour 2522c., 5055c. pour 2527c., 5065c. pour 2532c., 5075c. pour 2537c., 5085c. pour 2542c., 5095c. pour 2547c., 5105c. pour 2552c., 5115c. pour 2557c., 5125c. pour 2562c., 5135c. pour 2567c., 5145c. pour 2572c., 5155c. pour 2577c., 5165c. pour 2582c., 5175c. pour 2587c., 5185c. pour 2592c., 5195c. pour 2597c., 5205c. pour 2602c., 5215c. pour 2607c., 5225c. pour 2612c., 5235c. pour 2617c., 5245c. pour 2622c., 5255c. pour 2627c., 5265c. pour 2632c., 5275c. pour 2637c., 5285c. pour 2642c., 5295c. pour 2647c., 5305c. pour 2652c., 5315c. pour 2657c., 5325c. pour 2662c., 5335c. pour 2667c., 5345c. pour 2672c., 5355c. pour 2677c., 5365c. pour 2682c., 5375c. pour 2687c., 5385c. pour 2692c., 5395c. pour 2697c., 5405c. pour 2702c., 5415c. pour 2707c., 5425c. pour 2712c., 5435c. pour 2717c., 5445c. pour 2722c., 5455c. pour 2727c., 5465c. pour 2732c., 5475c. pour 2737c., 5485c. pour 2742c., 5495c. pour 2747c., 5505c. pour 2752c., 5515c. pour 2757c., 5525c. pour 2762c., 5535c. pour 2767c., 5545c. pour 2772c., 5555c. pour 2777c., 5565c. pour 2782c., 5575c. pour 2787c., 5585c. pour 2792c., 5595c. pour 2797c., 5605c. pour 2802c., 5615c. pour 2807c., 5625c. pour 2812c., 5635c. pour 2817c., 5645c. pour 2822c., 5655c. pour 2827c., 5665c. pour 2832c., 5675c. pour 2837c., 5685c. pour 2842c., 5695c. pour 2847c., 5705c. pour 2852c., 5715c. pour 2857c., 5725c. pour 2862c., 5735c. pour 2867c., 5745c. pour 2872c., 5755c. pour 2877c., 5765c. pour 2882c., 5775c. pour 2887c., 5785c. pour 2892c., 5795c. pour 2897c., 5805c. pour 2902c., 5815c. pour 2907c., 5825c. pour 2912c., 5835c. pour 2917c., 5845c. pour 2922c., 5855c. pour 2927c., 5865c. pour 2932c., 5875c. pour 2937c., 5885c. pour 2942c., 5895c. pour 2947c., 5905c. pour 2952c., 5915c. pour 2957c., 5925c. pour 2962c., 5935c. pour 2967c., 5945c. pour 2972c., 5955c. pour 2977c., 5965c. pour 2982c., 5975c. pour 2987c., 5985c. pour 2992c., 5995c. pour 2997c., 6005c. pour 3002c., 6015c. pour 3007c., 6025c. pour 3012c., 6035c. pour 3017c., 6045c. pour 3022c., 6055c. pour 3027c., 6065c. pour 3032c., 6075c. pour 3037c., 6085c. pour 3042c., 6095c. pour 3047c., 6105c. pour 3052c., 6115c. pour 3057c., 6125c. pour 3062c., 6135c. pour 3067c., 6145c. pour 3072c., 6155c. pour 3077c., 6165c. pour 3082c., 6175c. pour 3087c., 6185c. pour 3092c., 6195c. pour 3097c., 6205c. pour 3102c., 6215c. pour 3107c., 6225c. pour 3112c., 6235c. pour 3117c., 6245c. pour 3122c., 6255c. pour 3127c., 6265c. pour 3132c., 6275c. pour 3137c., 6285c. pour 3142c., 6295c. pour 3147c., 6305c. pour 3152c., 6315c. pour 3157c., 6325c. pour 3162c., 6335c. pour 3167c., 6345c. pour 3172c., 6355c. pour 3177c., 6365c. pour 3182c., 6375c. pour 3187c., 6385c. pour 3192c., 6395c. pour 3197c., 6405c. pour 3202c., 6415c. pour 3207c., 6425c. pour 3212c., 6435c. pour 3217c., 6445c. pour 3222c., 6455c. pour 3227c., 6465c. pour 3232c., 6475c. pour 3237c., 6485c. pour 3242c., 6495c. pour 3247c., 6505c. pour 3252c., 6515c. pour 3257c., 6525c. pour 3262c., 6535c. pour 3267c., 6545c. pour 3272c., 6555c. pour 3277c., 6565c. pour 3282c., 6575c. pour 3287c., 6585c. pour 3292c., 6595c. pour 3297c., 6605c. pour 3302c., 6615c. pour 3307c., 6625c. pour 3312c., 6635c. pour 3317c., 6645c. pour 3322c., 6655c. pour 3327c., 6665c. pour 3332c., 6675c. pour 3337c., 6685c. pour 3342c., 6695c. pour 3347c., 6705c. pour 3352c., 6715c. pour 3357c., 6725c. pour 3362c., 6735c. pour 3367c., 6745c. pour 3372c., 6755c. pour 3377c., 6765c. pour 3382c., 6775c. pour 3387c., 6785c. pour 3392c., 6795c. pour 3397c., 6805c. pour 3402c., 6815c. pour 3407c., 6825c. pour 3412c., 6835c. pour 3417c., 6845c. pour 3422c., 6855c. pour 3427c., 6865c. pour 3432c., 6875c. pour 3437c., 6885c. pour 3442c., 6895c. pour 3447c., 6905c. pour 3452c., 6915c. pour 3457c., 6925c. pour 3462c., 6935c. pour 3467c., 6945c. pour 3472c., 6955c. pour 3477c., 6965c. pour 3482c., 6975c. pour 3487c., 6985c. pour 3492c., 6995c. pour 3497c., 7005c. pour 3502c., 7015c. pour 3507c., 7025c. pour 3512c., 7035c. pour 3517c., 7045c. pour 3522c., 7055c. pour 3527c., 7065c. pour 3532c., 7075c. pour 3537c., 7085c. pour 3542c., 7095c. pour 3547c., 7105c. pour 3552c., 7115c. pour 3557c., 7125c. pour 3562c., 7135c. pour 3567c., 7145c. pour 3572c., 7155c. pour 3577c., 7165c. pour 3582c., 7175c. pour 3587c., 7185c. pour 3592c., 7195c. pour 3597c., 7205c. pour 3602c., 7215c. pour 3607c., 7225c. pour 3612c., 7235c. pour 3617c., 7245c. pour 3622c., 7255c. pour 3627c., 7265c. pour 3632c., 7275c. pour 3637c., 7285c. pour 3642c., 7295c. pour 3647c., 7305c. pour 3652c., 7315c. pour 3657c., 7325c. pour 3662c., 7335c. pour 3667c., 7345c. pour 3672c., 7355c. pour 3677c., 7365c. pour 3682c., 7375c. pour 3687c., 7385c. pour 3692c., 7395c. pour 3697c., 7405c. pour 3702c., 7415c. pour 3707c., 7425c. pour 3712c., 7435c. pour 3717c., 7445c. pour 3722c., 7455c. pour 3727c., 7465c. pour 3732c., 7475c. pour 3737c., 7485c. pour 3742c., 7495c. pour 3747c., 7505c. pour 3752c., 7515c. pour 3757c., 7525c. pour 3762c., 7535c. pour 3767c., 7545c. pour 3772c., 7555c. pour 3777c., 7565c. pour 3782c., 7575c. pour 3787c., 7585c. pour 3792c., 7595c. pour 3797c., 7605c. pour 3802c., 7615c. pour 3807c., 7625c. pour 3812c., 7635c. pour 3817c., 7645c. pour 3822c., 7655c. pour 3827c., 7665c. pour 3832c., 7675c. pour 3837c., 7685c. pour 3842c., 7695c. pour 3847c., 7705c. pour 3852c., 7715c. pour 3857c., 7725c. pour 3862c., 7735c. pour 3867c., 7745c. pour 3872c., 7755c. pour 3877c., 7765c. pour 3882c., 7775c. pour 3887c., 7785c. pour 3892c., 7795c. pour 3897c., 7805c. pour 3902c., 7815c. pour 3907c., 7825c. pour 3912c., 7835c. pour 3917c., 7845c. pour 3922c., 7855c. pour 3927c., 7865c. pour 3932c., 7875c. pour 3937c., 7885c. pour 3942c., 7895c. pour 3947c., 7905c. pour 3952c., 7915c. pour 3957c., 7925c. pour 3962c., 7935c. pour 3967c., 7945c. pour 3972c., 7955c. pour 3977c., 7965c. pour 3982c., 797

